

Elisée RAMOND  
ASCNAV - CAP Mettray – RSSC athlé  
12 rue des Ouches  
37390 CHARENTILLY  
Tél : 06 84 14 95 51 / 02 47 56 63 95

27 novembre 2017



Pour la **17<sup>e</sup> année** consécutive, la Commune de St-Antoine-du-Rocher et ses Associations organisent **24h de « Randonnée Pédestre/VTT/VTC/Course à Pied »** au profit du **Téléthon 2017**.

Ce challenge se déroulera du **vendredi 8 décembre 19h00 au samedi 9 décembre 19h00**, sur un circuit de 1,8 km qui démarre **Place de la Chapelle**, face au bar-tabac de St-Antoine-du-Rocher.

Comme chaque année depuis 2001, je serai pour la 17<sup>e</sup> fois **Fil Rouge du Téléthon à St-Antoine** et cette année (après 5 années d'alternance marche et VTT) je ferai **les 24h en Marche nordique** en compagnie d'Olivier LYON, coach de Marche nordique au club RSSC athlé. Nous marcherons à allure réduite pour rester en compagnie des marcheurs qui viendront nous soutenir sur quelques tours, l'objectif étant de tenir les 24h et de collecter le maximum de dons pour le Téléthon !

**Vous aussi, vous pouvez être solidaire de cette bonne cause :**

- soit en m'accompagnant sur quelques tours de circuit durant ces 24h
- soit en me parrainant pour que j'accomplisse des tours de circuit en votre nom : **parrainage au profit du Téléthon 2017**. Dans ce cas, au lieu d'appeler le 3637 pour une promesse de don, envoyez-moi votre don par chèque à l'ordre de **AFM-Téléthon**, à mon adresse (voir en haut de page) **avant vendredi 8 décembre**, votre don sera comptabilisé tout pareil comme si vous aviez appelé le 3637 dans le compteur national du Téléthon.

**Reçu fiscal** \* **66% des dons faits à l'ordre de AFM-Téléthon sont déductibles du montant de vos impôts** dans la limite de 20% de votre revenu imposable. A la suite de votre don, vous recevrez un reçu fiscal, vous permettant d'attester de votre don auprès de l'administration fiscale.

Pour les parrainages en espèces d'au moins 10 €, si vous le désirez, je vous remettrai un justificatif de don et l'**AFM-Téléthon** vous enverra un reçu fiscal permettant une réduction d'impôts. (Merci d'indiquer vos coordonnées postales pour les parrainages en espèces)

Pour les parrainages par chèque à l'ordre de l'**AFM-Téléthon**, vous recevrez automatiquement le reçu fiscal adressé par l'**AFM-Téléthon** directement à votre domicile au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre.

**Elisée RAMOND**